



LES PIEUX
COMMUNAUTE
DE COMMUNES

ARRIVÉ LE

18 JAN. 2007

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX

1/2

2 de ADY
1 de SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

Date d'envoi de la convocation : 08/12/06

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 49

Exprimés : Pour : 49 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Maurice CADO

SOUS-PREFECTURE
Reçu le

12 JAN. 2007

DE CHERBOURG

L'an deux mille six, le vendredi quinze Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, VAULTIER André, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, LECARPENTIER Régine, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, COUPPEY Armel, EUSTACHE René, LEBIEZ Martine, BONNEMAINS Roger, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur LEGOUPIL Henri à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur BERNARD Olivier, Monsieur MAUGER Emmanuel à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur GUERIN Alain à Monsieur VAULTIER André, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur LESCALIER Jean-Marie, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur SALLEY Philippe à Madame LEBIEZ Martine, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BESSELIEVRE Louis à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Monsieur ROUSSEAU François à Madame MELIN Katy, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur DESPLAINS Denis.

Absents-Excusés : Messieurs LECARRIE Michel, HAINNEVILLE Pierre, LETERRIER Jacky, LAISNEY Christian, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, DUFOUR Yves, MARGUERIE Jean-Pierre, FAUCHON Patrick, COSNEFROY Brigitte.

N° 2006 - 123

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Ecole de musique

Exposé

Considérant les demandes d'inscriptions déposées à l'école de musique au titre de l'année scolaire 2006/2007, et suite à la réunion de la commission musique en date du 21 septembre 2006, il est proposé les modifications suivantes :

- augmentation du temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique discipline «flûte traversière» pour passer de 8h00 à 8h20 hebdomadaires,
- augmentation du temps de travail d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique discipline «violon» pour passer de 06h00 à 06h20 hebdomadaires,
- augmentation du temps de travail d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique discipline «guitare» pour passer de 12h00 à 12h20 hebdomadaires,
- augmentation du temps de travail d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique discipline «chant» pour passer de 7h30 à 8h00 hebdomadaires,

AG151206 – Dél n° 123

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66

- augmentation du temps de travail d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique discipline « percussion » pour passer de 4h25 à 5h40 hebdomadaires.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : modifie le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Situation actuelle	Actions proposées	Situations proposées
Assistant d'Enseignement Artistique (AEA) discipline « flûte traversière » TNC 8h00 hebdomadaires	Modification du temps de travail	Assistant d'Enseignement Artistique (AEA) discipline « flûte traversière » TNC 8h20 hebdomadaires
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « violon » TNC 06h00 hebdomadaires	Modification du temps de travail	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « violon » TNC 06h20 hebdomadaires
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « guitare » TNC 12h00 hebdomadaires	Modification du temps de travail	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « guitare » TNC 12h20 hebdomadaires
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « chant » TNC 07h30 hebdomadaires	Modification du temps de travail	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « chant » TNC 08h00 hebdomadaires
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « percussions » TNC 4h25 hebdomadaires	Modification du temps de travail	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA) discipline « percussions » TNC 5h40 hebdomadaires

ARTICLE 2 : impute la dépense sur les crédits ouverts au Budget principal - Chapitre 012 (charges de personnel).

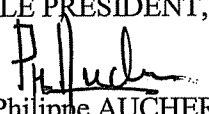
ARTICLE 3 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 11/10/07
et publication ~~ou notification~~
du : 20/12/06



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER